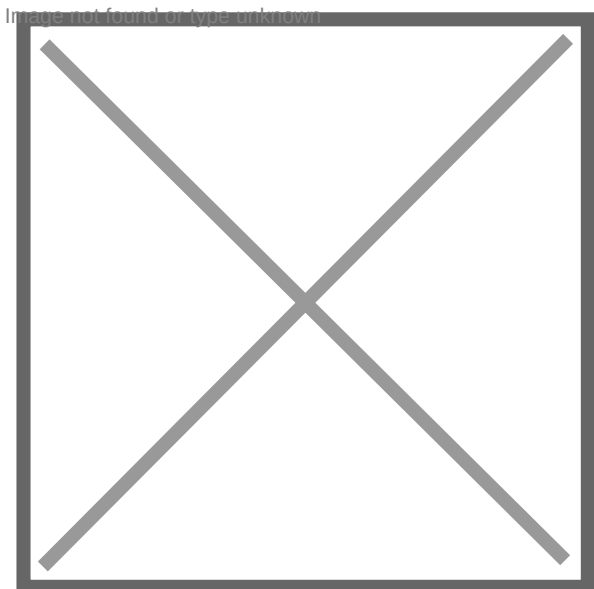




Dette engie de 568 euro de 3 ans

Par **daniella974**, le **07/12/2016** à **13:13**

bonjour rnrnvoila mon probleme rnj ai eu une note d electricité de 568 euro rncela date de presque 3 ans rnj airecu une relance normal par courrier rnj ai réglé de temps en temps avec mes moyens rnj ai cessé de payer car j ai perdu mon emploi pendant 5 mois rnrnj ai reçu une relance par email de intrum justitia rnje leur ai fait part de mes difficultés financiere et je leur ai dis que je peux payer avec un echeancier rnl interlocuteur m a dit clairement que la somme devais etre payer d un seul coup et a refuser mon echeancier il m a juste dis que des frais de justice viendront se rajouter rnrnje suis perdu car la sommes va augmenté rnles frais sont ils important? rnrnont ils le droit de me refuser un echeancier ? rnrnmerci de m aider car la suis au bord du gouffre rnrnj ai deja monté un dossier aupres du ccas mais vu que la relance erdf a etais reçu en retard mon dossier ne passé plus et vu que je suis plus dans le logement aussi mon dossier est refusé rnrnmerci de votre aide rnje vis ds la peur et j ai meme regarder un credit a la consommation pour epurer ma dette de 568 euro mais je veux d abord avooir votre avis rnrnvous remercie rnrnpardon pour les fautes

Par **jos38**, le **07/12/2016** à **15:17**

bonjour. en cliquant en haut de cette page sur "consommations", en allant sur "arnaque", vous connaîtrez les façons de faire de intrum justicia. surtout ne prenez pas de crédit à la consommation dont vous ne pourrez jamais sortir, les intérêts étant très élevés et se renouvelant à l'infini!!!